



# Mobilité hors programme

Les étudiants internationaux hors programmes d'échanges qui s'inscrivent de manière individuelle dans une formation afin d'obtenir un diplôme de l'UPPA doivent se conformer à la procédure d'inscription en vigueur.

Les étudiants internationaux souhaitant s'inscrire ponctuellement à l'UPPA en dehors du cadre des programmes d'échange ou des accords interuniversitaires afin d'obtenir des crédits ECTS et de valider des unités d'enseignement dans leur université d'origine sont accueillis en tant qu'étudiants visiteurs.